

Voilà
N° 331
Maire François
jugement du Tribunal civil
du 5 mai 1895
qui a été rectifié en
ce qui concerne au nom de Noël
qui a été substitué celui de
François
à C. G. qu'il
Dumery
Baptiste, fils
ort,
es requis après
[Signature]

[Signature]
L'an mil huit cent soixante-quinze, et le neuf novembre
heure de huit de matin, pardevant nous *[Signature]*
Maire de la commune de Malemort, canton de
Brive, département de la Corrèze, officier de l'état civil
est comparu à la mairie Moillac François, cultivateur,
âgé de quarante-~~un~~ ans,
demeurant à Malemort. Lequel nous a présenté
un enfant du sexe masculin, né le huit novembre
à onze heures du soir, de lui déclarant et de
Vignat Marie, son épouse, cultivateur âgée
de trente-trois ans, demeurant au bourg de la commune
de Malemort et auquel il a été donné le prénom de François.
Lesdites déclaration et présentation faites en présence de Gouloury, Jean,
ouvrier papeterier âgé de quarante-trois ans, demeurant
à Malemort et de Clauzel, Jean, papeterier
âgé de trente-trois ans, demeurant à Malemort.
Et ont les comparants déclaré en savoir signer de ce requis après
lecture faite. Sauf le père qui a signé avec nous.
[Signature] Moillac
[Signature]
Mant le 6 mai 1895, à Brive
anci Maria Dumery.